



# Ville de Thiers

Hôtel de Ville  
1, rue François Mitterrand  
CS 60201  
63300 Thiers Cedex

Tél. 04 73 80 88 80  
contact@thiers.fr  
www.ville-thiers.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/204

## ARRÊTÉ DU MAIRE DE THIERS

**Objet :** Occupation du domaine public

Le Maire de Thiers,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-1 à L 2212-2 et L 2213-2,

Vu le Code de la route, en particulier l'article R 417-10,

Vu le Code pénal, en particulier l'article R 610-5,

Vu la demande en date du 07 Mars 2025 formulée par Les Concerts de Vollore représenté par Madame Catherine POUJOIS-VALLARD, pétitionnaire, relative à l'organisation d'un concert à l'Eglise Saint Genès à Thiers.

**Considérant qu'afin d'assurer le bon déroulement de ce concert, il convient d'autoriser l'occupation du domaine public.**

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1<sup>er</sup> :** La pétitionnaire est autorisée à utiliser les 4 places de stationnement située devant l'entrée de l'Eglise Saint Genès le **Samedi 12 Avril 2025 de 08 heures à minuit**.

**ARTICLE 2 :** La pétitionnaire défèrera à toute injonction faite par les autorités de police afférentes à la sécurité des personnes et des biens et devra se soumettre aux consignes du plan Vigipirate en cours.

**ARTICLE 3 :** Toute infraction sera constatée et réprimée conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Le présent arrêté sera inscrit au Registre des arrêtés municipaux.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Commandant de la Communauté de brigades de Thiers, Monsieur Le Maire et Madame Catherine POUJOIS-VALLARD sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

**ARTICLE 6 : Délais et voies de recours :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand – 6 Cours Sablon – CS 90129 – 63033 CLERMONT-FERRAND Cedex 1. Courriel : [greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr](mailto:greffe.ta-clermont-ferrand@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours gracieux en saisissant Monsieur le Maire de la Ville de Thiers – 1 Rue François Mitterrand CS 63201 63300 THIERS Cedex. Courriel : [contact@thiers.fr](mailto:contact@thiers.fr) dans les deux mois suivant sa notification ou sa publication.

Fait à Thiers, le 17 Mars 2025  
L'Adjoint Délégué à la Sécurité,



Sylvain HERMAN